



3e édition de Médiatiks

publié le 09/12/2015 - mis à jour le 01/05/2017

Concours académique des médias scolaires et lycéens

Descriptif :

Concours académique des médias scolaires et lycéens

Sommaire :

- 3e édition de « Médiatiks » concours académique de médias scolaires et lycéens
- Qui peut participer ?
- Comment participer ?
- Le jury
- Les prix
- Les partenaires
- Documents à télécharger

2016 // POITIERS // CLEMI

concours académique
des médias
scolaires et lycéens



Médiatiks

● 3e édition de « Médiatiks » concours académique de médias scolaires et lycéens

« **Médiatiks** » - Concours académique des médias scolaires et lycéens est organisé par le CLEMI de l'académie de Poitiers en collaboration avec l'association Jets d'encre, la Ligue de l'enseignement et l'OCCE.



Il est ouvert aux productions médiatiques réalisées dans le cadre scolaire (productions "papier" ou médias en ligne) qui favorisent l'**expression des élèves**.



La [circulaire n° 2010-129 du 24-8-2010](#) relative à la vie lycéenne réaffirme l'intérêt du journal dans les lycées, pour favoriser l'engagement et la responsabilité des lycéens notamment.

Suite aux attentats de Charlie Hebdo, la ministre de l'Éducation nationale a annoncé que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche veillera à ce qu'au sein de chaque collège et chaque lycée, soit créé un média (journal, radio, plateforme collaborative).

● Qui peut participer ?

Tous les élèves ayant réalisé un journal imprimé ou participant à un média en ligne (webzine, webradio, webTV) dans le courant de l'année scolaire 2015-16 peuvent participer au concours.

Si vous n'avez pas encore de journal, vous pouvez profiter de l'occasion du concours pour en créer un !

Les médias seront répartis en 4 catégories :

- **Ecole** : de la maternelle au cycle 3
- **Collège** : de la 6ème à la 3ème, SEGPA
- **Lycée** : de la seconde à la terminale, générale, technologique ou professionnelle
- **Autres établissements** : EREA, IME, UPI, classes d'hôpital ou pénitentiaires

● Comment participer ?

Vous devez dans un premier temps effectuer une [pré-inscription en ligne](#)

La fiche d'inscription et de renseignements ci-jointe sera renvoyée **au plus tard le 11 mars 2016**, soit par mail à clemi@ac-poitiers.fr pour les médias en ligne, soit par courrier **avec les 8 exemplaires du journal choisi** pour participer au concours à :

Rectorat de Poitiers

Nicolas BILLON coordonnateur académique Clemi

22 rue Guillaume VII le Troubadour

CS 40625

86022 Poitiers Cedex

La **date limite de réception des inscriptions** est fixée au **vendredi 11 mars 2016**.

● Le jury

Le jury académique se réunira le 27 avril 2016 pour choisir 1 média de chaque catégorie (en ligne et papier). En outre, le jury se réserve le droit de décerner des prix spéciaux (voir règlement du concours).

Le jury sera composé dans la mesure du possible de représentants du [CLEMI](#), de membres du Club de la presse 86, du DAVL ou/et du Proviseur Vie Scolaire, d'élèves élus au CAVL, de représentants de la [Ligue de l'enseignement](#) de l'[OCCE](#) et d'un membre de l'association [Jets d'encre](#).

Les journaux seront sélectionnés en fonction de leurs qualités visuelles, rédactionnelles, de leur identité et de leur inscription dans un projet.

Une **fiche conseils pour les médias en ligne** et une **fiche conseils pour les journaux "papier"** sont disponibles en fichiers joints à cet article.

● Les prix

Les équipes distinguées se verront recevoir un diplôme lors de la cérémonie de clôture du concours.

L'association "Jets d'encre" délivrera aux membres des équipes distinguées une Carte de presse jeune.

Des abonnements d'un mois au Journal des Enfants ainsi que des albums de Reporters Sans Frontières viendront compléter les dotations aux équipes lauréates.

Nouveauté cette année : Les jurys des concours Médiatiks dans les académies sont invités à faire part de leur sélection : un maximum de 4 journaux "papier" (un seul par catégorie), et un maximum de deux médias scolaires ou lycéens en ligne (tous niveaux, tous supports confondus) afin de concourir pour des prix nationaux.

● Les partenaires

- [OCCE](#) : L'Office Central de la Coopération à l'Ecole est une association nationale régie par la loi de 1901 et agréée par l'Education Nationale au titre des « associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ».
- [La Ligue de l'enseignement](#) : la ligue de l'enseignement, créée en 1866, est un grand mouvement d'éducation populaire partenaire de la vie associative, de l'école publique et des acteurs locaux.
- [Jets d'encre](#) est une association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune. Elle



organise notamment un concours national de la presse jeune [Kaléidoscoop](#).

- Le **JDE** est un journal hebdomadaire national d'actualité de 16 pages pour les 9-14 ans. Créé le 29 septembre 1984 par Béatrice d'Irube et en collaboration avec le quotidien L'Alsace, il est le précurseur de la presse d'information pour les enfants en France. Aucun sujet n'est tabou (politique nationale et internationale, conflits, faits de société, sciences, santé, médias, sport, interviews). Tout y est traité. Diffusion : 45 000 exemplaires en France et dans le monde (80 pays) Sur abonnement (www.jde.fr <<http://www.jde.fr>> - numéro cristal 09 69 32 94 71) Partenaire régulier de la « semaine de la presse et des médias dans l'école », le JDE a de tout temps eu à cœur de faire découvrir la profession et l'éthique journalistique. C'est donc tout naturellement que le JDE parraine Médiatiks, les concours académiques de médias scolaires organisés par le CLEMI, en offrant 150 abonnements d'un mois aux apprentis reporters primés lors de ces concours.



- La liberté d'expression et d'information reste la première des libertés. Elle est le fondement de toute démocratie. Pourtant, près de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès à une information libre. Depuis sa création à Montpellier en 1985 jusqu'à sa nomination pour le prix Nobel de la paix en 2014, **Reporters sans frontières** a su devenir, en l'espace de 30 ans, une ONG internationale présente sur les cinq continents et disposant d'un statut consultatif auprès des Nations unies et de l'Unesco. L'action de l'organisation, qui est basée à Paris, est aujourd'hui relayée grâce à son réseau de plus de 150 correspondants, ses douze bureaux et sections à travers le monde. RSF assure la promotion et la défense de la liberté d'informer et d'être informé partout dans le monde. Partenaire du Clemi dans le cadre de la Semaine de la Presse et des médias dans l'école, RSF s'engage aux côtés des institutions et établissements pédagogiques pour sensibiliser les plus jeunes à la question de la liberté de l'information. Exercer cette liberté d'expression en participant à la création d'un médias scolaire ou lycéen est essentiel. C'est pourquoi RSF a choisi d'offrir plus d'une centaine d'albums photos de la collection "100 photos pour la liberté de la presse" aux lauréats des concours académiques Médiatiks.



● Documents à télécharger

- [Règlement 2016](#) (PDF de 227 ko)
- [Inscription journal "papier"](#) (PDF de 189.1 ko)
Concours académique des médias scolaires et lycéens - 3e édition de Médiatiks.
- [Inscription média en ligne](#) (PDF de 194.5 ko)
Concours académique des médias scolaires et lycéens - 3e édition de Médiatiks.
- [Fiche-conseils journal "papier"](#) (PDF de 176.8 ko)
Concours académique des médias scolaires et lycéens - 3e édition de Médiatiks.
- [Fiche-conseil média en ligne](#) (PDF de 205.4 ko)
Concours académique des médias scolaires et lycéens - 3e édition de Médiatiks.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.